

**Arrêté**

**Déterminant le pourcentage minimal de bacheliers professionnels  
à retenir dans les Sections de Techniciens Supérieurs**

Le Recteur de la région académique Guadeloupe, Recteur d'académie  
Chancelier de l'Université  
Directeur académique des services de l'Education nationale

Vu l'article L612-3 du code de l'éducation notamment le chapitre VII modifié par la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Vu la circulaire DGESIP A2-2 n°2016-0049 relative à l'orientation, l'admission et à la réussite des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT ;

Après concertation avec les corps d'inspection et les chefs d'établissement ayant des STS

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Pour l'accès aux Sections de Techniciens Supérieurs, dans le cadre de la procédure nationale PARCOURSUP, il est fixé un pourcentage minimal de bacheliers professionnels dans les lycées publics de l'académie de Guadeloupe.

**Article 2 :**

Le pourcentage défini à l'article 1<sup>er</sup> porte sur les propositions d'admission faites via la plateforme PARCOURSUP aux candidats bacheliers. Il est rapporté aux capacités d'accueil de chaque section.

**Article 3 :**

Le pourcentage d'admission est précisé pour chaque spécialité de BTS, dans le tableau présenté en annexe.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Guadeloupe.

Les Abymes, le 16 avril 2018

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général d'Académie

Serge GREVOUL

## TABLEAU ANNEXE

### Pourcentage minimal de BACS PROFESSIONNELS en BTS

<b>BTS Production</b>	<b>% Bacs Pros Académique</b>
Bâtiment	45%
Conception des processus de réalisation de produits	31%
Electrotechnique	63%
Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	36%
Etude et Economie de la Construction	39%
Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	59%
Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	66%
Maintenance des véhicules option voitures particulières	77%
Métiers de la chimie	9%
Systèmes numériques - Option électronique et communication	47%
Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	30%
Technico-commercial	58%
<b>BTS Services</b>	
Commerce international	19%
Communication	25%
Comptabilité et gestion	26%
Diététique	18%
Economie sociale familiale	30%
Gestion de la PME	36%
Management des unités commerciales	34%
Management en hôtellerie restauration	42%
Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	21%
Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	25%
Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements	28%
Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	32%
Métiers des Services à l'environnement	17%
Négociation et digitalisation de la Relation Client	38%
Service et prestation des secteurs sanitaire et social	37%
Services Informatiques aux Organisations	29%
Support à l'action managériale	37%
Tourisme	29%
Transport et prestations logistiques	55%